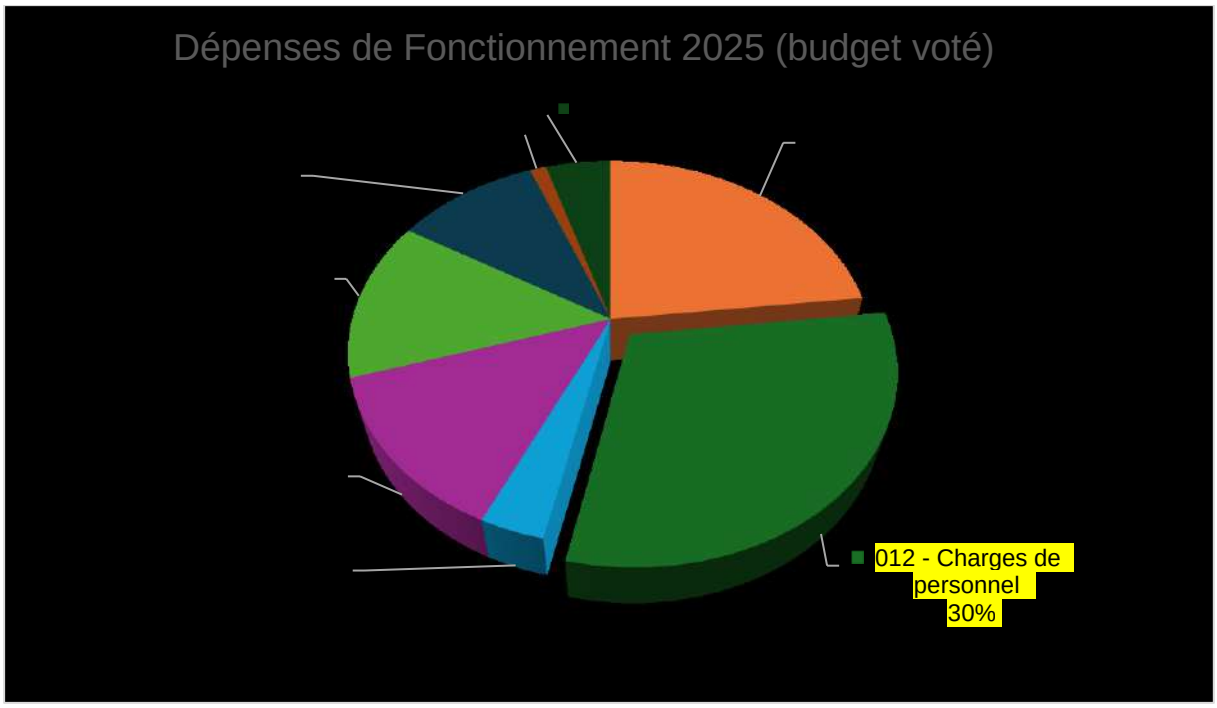

- Amélioration du climat social : taux d'absentéisme réduit de 12 % à 8 % entre 2020 et 2024.
- Structuration de l'organisation : nouvelle organisation adoptée en décembre 2024, avec 9 services rationalisés intégrant les fonctions mutualisées.

2.3 Déploiement d'une mutualisation intercommunale

La mutualisation des moyens entre la CCMG et ses communes membres a été un levier stratégique pour optimiser les ressources et renforcer les compétences techniques.

Actions clés :

- Schéma de mutualisation (2021) : définition d'axes prioritaires (RH, informatique, finances, prévention, achats).
- Services communs créés :
  - Direction des Systèmes d'Information (DSI) : poste de DSI mutualisé pour les quatre entités (CCMG, Grand-Bourg, Saint-Louis, Capesterre).
  - Service Hygiène et Sécurité : Conseiller prévention partagé entre la CCMG et Grand-Bourg.
- Direction des Ressources Humaines (DRH) : DRH mutualisée entre la CCMG et Grand-Bourg en 2023 (réduction des effectifs RH de 14 à 9 ETP entre 2022 et 2024, soit une économie de 180 000 €/an). DRH rejointe par la commune de Saint-Louis en 2025. Capesterre devrait intégrer partiellement les fonctions formation et GPEC.

- Direction Finances et Achats : mutualisation entre Grand-Bourg et la CCMG à l'étude courant 2025, en partenariat avec l'Agence Française de Développement.

Résultats :

- Renforcement des compétences : 100 % des agents RH formés aux outils numériques (SEDIT RH, SEDIT paie).
- Optimisation des moyens : réduction des coûts d'externalisation (juridique, informatique) de 30 000 €/an.
- Coordination renforcée : création d'un comité de pilotage intercommunal en 2023 pour superviser les projets mutualisés.

3. Amélioration des services essentiels

3.1 Eau potable

La CCMG a fait de l'accès à une eau potable de qualité une priorité, dans un contexte de vulnérabilité hydrique propre à Marie-Galante (nappe phréatique unique, risque de biseau salé).

Actions menées :

- Schéma directeur (2021 –2022) : actualisation du schéma d'alimentation en eau potable, définissant un plan d'investissement de 10 M€ sur 10 ans.
- Réhabilitation des infrastructures :
  - R Rénovation de 6 des 8 réservoirs (Morne-Lolo, La Treille, Morne des Pères, Morne-Constant, Balisier et Les Sources) pour 4,75 M€, financée à 90 % par l'État, l'Office de l'Eau, l'OFB, et l'Europe. Les 2 derniers seront achevés en 2026.

  - R Sécurisation des 7 forages en 2022–2023 : nouvelles clôtures et aménagements anti-intrusion (350 000 €).

- Extension des réseaux :
  - R Saint-Michel et Houëlche (Grand-Bourg) : 7 km de réseau pour 80 foyers (1,6 M€, 80 % financé).
  - R Marie-Louise (Saint-Louis) : 4 km pour 35 foyers, travaux lancés en avril 2025 (1,15 M€, 90 % financé).
  - R Projets 2026 : Héloin, Le Bontemps, Vanniers, Ducos, Port-Louis (1 M€ estimés).

- Conformité sanitaire : 100 % des analyses conformes depuis 2022, validées par l'ARS.
- Campagne « Dlo Péyi Marie -Galante » : sensibilisation à la consommation d'eau du robinet, avec un objectif de réduction des déchets plastiques en diminuant la consommation d'eau en bouteille.

- Étude BRGM : suivi du risque de salinisation de la nappe.
- Contrat de délégation : renouvellement du contrat de délégation en 2023 pour 10,5 ans, avec de nouveaux engagements du délégataire (déploiement de la télérelève, maintenance accrue pour améliorer l'efficacité du réseau).

Résultats :

- 215 foyers supplémentaires raccordés depuis 2020.
- Amélioration des performances et de la sécurité du système d'adduction.
- Communication sur la disponibilité et la qualité de l'eau du robinet à Marie-Galante.

3.2 Assainissement collectif

La modernisation de l’assainissement collectif vise à préserver les milieux naturels et à répondre aux exigences réglementaires.

Actions menées :

- Schéma directeur (2022) : plan d’investissement de 5,75 M€ sur 15 ans.
- Station d’épuration de Domblière (Capesterre) : reconstruction avec filtres plantés (1,35 M€, 100 % financé par l’État, l’OFB, et l’Office de l’Eau). Mise en service en novembre 2024, avec un parcours pédagogique pour les scolaires.
- Centre de traitement de s boues à Folle -Anse : lits de séchage plantés (3,2 M€), travaux lancés en novembre 2024, livraison prévue en septembre 2025.
- Réduction des eaux claires parasites : tests à la fumée en 2023, suivis de travaux dans les centres-bourgs (920 000 €, 80 % financés). Deuxième phase prévue en 2025–2026.
- Extension des réseaux : programme de 3 M€ sur 6 ans, démarrant en 2025 pour couvrir les zones non desservies des bourgs.
- Renouvellement du contrat de délégation en 2023 pour 10,5 ans, permettant notamment un suivi renforcé des performances du délégataire depuis 2023.

Résultats :

- Mise en conformité des principales stations d'épuration (Domblière, Les Basses, Folle-Anse).
- Amélioration du traitement des eaux usées.
- Création d'une filière de traitement des boues.

3.3 Assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC, opérationnel depuis novembre 2021, garantit la conformité des installations autonomes, en cas de construction ou de vente. Des contrôles des installations existantes doivent pouvoir également être réalisés.

Actions menées :

- Structuration du service : adoption d'un règlement et d'une grille tarifaire en 2022.
- Dossiers traités : 481 diagnostics et suivis de travaux entre 2022 et 2024 (167 en 2022, 154 en 2023, 160 en 2024).

Résultats :

- Mise en place du service

3.4 Collecte des ordures ménagères

Le service de collecte est assuré par la CCMG, le traitement des déchets est lui assuré par le SYVADE. Si les déchets recyclables ne coûtent rien à la collectivité, les déchets non recyclables sont taxés lors de l'enfouissement (taxes en augmentation). En 2020, les enjeux étaient donc de fiabiliser le service de collecte et d'augmenter la part des déchets recyclables, avec des contraintes logistiques fortes (flotte vieillissante, insularité).

Le service (collecte et traitement) coûte 2 millions d'euros, pour une taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) qui rapportait en 2020 1,4 millions. Le taux a donc fait l'objet d'une révision de deux points, passant de 12 à 14 % (mais restant inférieur au reste de la Guadeloupe), générant ainsi 1,9 millions d'euros. La différence est couverte par le budget général de la CCMG.

Du côté du traitement, afin de réduire les coûts, le SYVADE réfléchit à mettre en place une usine de traitement des déchets pour fabrication de CSR (Combustibles Solides de Récupération), permettant d'utiliser les déchets comme source d'énergie au lieu de les enfouir (taxe d'enfouissement dissuasive).

Actions menées :

- Renouvellement du parc de camions de collecte (achat de deux camions bennes à ordures ménagères en 2020, livrés en 2021)
- Mise en œuvre d'un PLPDMA (Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), comportant des actions structurées :
    - R Doublage du nombre de points de collecte (désormais 48 points de collecte dotés de bornes d'apport volontaire sur l'île), afin de faciliter la collecte des déchets recyclables.
    - R 15 ateliers pédagogiques menés dans les écoles en 2024.
- Etudes lancées pour le compostage des déchets verts en intégrant le traitement des sargasses à Capesterre.

Résult ats :

- Collecte fiabilisée avec les nouveaux camions, dont le taux de disponibilité est plus élevé ;
- Réduction des déchets non valorisables de 10 % depuis 2023.
- 300 foyers équipés de composteurs individuels en 2024.

3.5 Transport scolaire

La CCMG, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité pour les transports à l'intérieur de l'île de Marie-Galante, assure le transport scolaire des élèves, de la maternelle au lycée.

Une réflexion a été menée pour ajouter à ce transport scolaire un transport de passagers. Malheureusement, le coût supplémentaire généré n'était pas supportable par la CCMG.

Toutefois, les circuits du transport scolaire sont opérationnels et bénéficient à près de 600 élèves. Le transport est assuré par des transporteurs privés, ayant remporté un marché public (attribué pour 14 lots différents en 2022 pour deux ans renouvelables une fois). Ce marché représente 435 000 € par an (60 % pris en charge par la CCMG, 30 % assurés par la région pour le lycée et 10 % par les cartes payées par les familles).

Depuis 2024, l'inscription et le paiement peuvent se faire en ligne, afin de simplifier les démarches.

3.6 Défense incendie (DECI) et éclairage public

La CCMG a récupéré en 2022 la compétence de défense incendie (installation, contrôle et maintenance des points d'eau d'incendie ou PEI). En 2022, un diagnostic a été réalisé pour plus de 300 PEI et un programme de renouvellement mis en place, 440 000 euros sont consacrés au remplacement de 150 PEI défectueux jusqu'en 2026 (dont 60 % cofinancés par l'Etat).

Concernant l'éclairage public, la compétence de la CCMG porte sur l'ensemble des routes communales de l'île. Entre 2020 et 2023, 2 800 points lumineux ont été modernisés (passage en LED), pour 70 % de gains énergétiques.

En 2025, 37 lampadaires ont été remplacés boulevard des Caraïbes et rue Furcie Tirolien sur la commune de Grand-Bourg, pour 305 750 € (cofinancés par l'Etat à hauteur de 80 %).

Résultats :

- 95 % des PEI conformes en 2024 (contre 70 % en 2020).
- Réduction de la facture énergétique de 25 % (120 000 €/an).

3.6 Réseau électrique

Le réseau public d'électricité rurale est de la compétence de la CCMG, qui l'a transféré au Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SyMeg). La CCMG siège donc au SyMEG. Celui-ci a notamment pu enfouir 5 km de réseaux dans les bourgs.

4. Appui au développement économique

4.1 Soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire

Le redressement de la CCMG a été rendu possible par la fermeture de l'abattoir intercommunal en 2018, abattoir qui générait 650 000 € de déficit par an et dont l'activité n'était pas soutenable, accaparant les ressources de la CCMG au détriment des services publics essentiels, laissant un déficit cumulé de plus de 4 millions d'euros qui a dû être absorbé par le budget général.

Souvent, la fermeture de l'abattoir a pu sonner comme un échec du soutien à l'agriculture. Mais en permettant à la CCMG de retrouver ses moyens d'action, elle a aussi permis de conduire d'autres opérations.

Actions menées :

- Etude sur une solution d'abattage : toujours en cours, cette étude portée par la CCMG doit définir une solution d'abattage qui soit viable économiquement et portée par les socioprofessionnels concernés (30 000€). La solution d'un abattoir modulaire est notamment étudiée.
- Programme « MIAM Galante » : dans le cadre d'un pôle agroalimentaire territorial, il s'agit de valoriser les produits locaux de Marie-Galante, particulièrement pour la fourniture des cantines scolaires. Des actions de concertation avec les professionnels et des ateliers pédagogiques ont été organisés avec des élèves (coût de 79 400 €, cofinancés par la DAAF et l'ADEME).
- Programme de réhabilitation des mares agricoles publiques mené avec le Département et la CCMG, afin de préserver les milieux aquatiques tout en facilitant l'approvisionnement en eau agricole. Sur les mares publiques, 12 ont été rénovées en 2022–2024, 17 supplémentaires prévues en 2025. Le budget de cette opération est de 870 000 €, financé par l'Office de l'Eau (70%), le Département (25%) et la CCMG (5%)
- Soutien de la filière canne-sucre-rhum en recherchant les moyens d'améliorer la valeur ajoutée du sucre produit sur l'île. Rencontre avec les acteurs de la filière, l'Etat et les collectivités majeures pour trouver des solutions à l'explosion de la chaudière de la SRMG en 2022 et travail depuis avec le conseil départemental pour mobiliser du foncier agricole au bénéfice de l'expérimentation de nouveaux types de production de cannes en lien avec la SRMG.
- Conception d'un projet à Grand-Bassin en lien avec le conseil départemental, afin de rétablir la capacité de stockage du bassin en eau (travaux achevés en 2025) et projet de parc agrivoltaïque pour stimuler la production agricole maraîchère.
- Travail en cours de développement de la marque « Marie-Galante, Si Vraie ! » pour promouvoir et soutenir les produits et services locaux.

4.2 Zone d’activités de Grand-Anse

La requalification de la zone de Grand-Anse doit permettre de la commercialiser pour accueillir des activités artisanales et industriels, offrant une solution foncière pour développer ces activités. Deux principes cependant seront à respecter : pas de commerces pour les particuliers, afin de favoriser le maintien des commerces de centre-bourg et pas de cession de terrain par la CCMG (baux emphytéotiques), afin que la CCMG conserve à long terme la maîtrise du développement de la zone (particulièrement pour lutter contre le phénomène de spéculation foncière).

Après une longue phase obligatoire d’études d’impact environnemental pour obtenir les autorisations nécessaires, les travaux de réhabilitation proprement dits doivent débuter en septembre 2025 (2,65 M€, 64 % État, 19 % Région).

4.3 Mobilité active : schéma cyclable

La CCMG, en tant qu’autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, est compétente pour définir un schéma directeur cyclable, qui a été validé en octobre 2023. Le principe est de relier les trois bourgs par des aménagements cyclables incitant les touristes et les habitants à se déplacer à vélo. Ce schéma doit donc aussi bien favoriser les déplacements quotidiens des habitants (rappelons aussi l’enjeu de santé publique à développer les mobilités dites actives) qu’inciter les touristes à parcourir le territoire à vélo.

La mise en œuvre du schéma devra être assurée par les collectivités compétentes (Région pour les routes nationales, Département pour les routes départementales, communes pour les autres axes). La CCMG bénéficie de financements à travers le programme de l'Etat « AVELO2 », qui pourront permettre de cofinancer les travaux

4.4 Soutien au tourisme et structuration des filières

Si le développement et la promotion touristique relèvent essentiellement des compétences régionales, la CCMG est compétente pour l'accueil touristique sur son territoire. A Marie-Galante, le tourisme est considéré comme un véritable levier d'attractivité, que la CCMG souhaite renforcer par des partenariats et des événements.

L'Office du Tourisme de Marie-Galante (OTMG) est une association soutenue par la CCMG, qui a pour mission de structurer et d'améliorer cet accueil touristique. L'OTMG assure également la réalisation du festival Terre de Blues, fer de lance des événements touristiques à Marie-Galante.

Actions menées :

- Soutien à l'OTMG : subvention de 215 000 € par an en 2020, portée à 315 000 euros en 2025, pour couvrir les coûts en augmentation de Terre de

Blues. La convention d'objectifs conclue avec l'OTMG demande également d'autres actions, avec un objectif de classement de l'office en catégorie I.

- Accueil du Rallye des Îles du Soleil chaque année : une trentaine de bateaux, 200 personnes venues à Marie-Galante spécialement pour l'événement, générant des retombées économiques directes estimées à 85 000 euros en 2024 à Marie-Galante, pour 70 % de visiteurs n'ayant jamais visité l'île auparavant et 100 % indiquant envisager d'y revenir.

- Accueil en avril 2024 de la Transat Niji 40 (Belle-île-en-Mer – Marie-Galante) : 13 voiliers, village d'accueil à Saint-Louis.

- Soutien à l'UVMG (25 000 € de subvention chaque année) pour la réalisation de leur programme annuel, dont le principal événement est le Tour cycliste de Marie-Galante, avec un millier de spectateurs journaliers.

- Réalisation avec l'OTMG en 2022 du festival « Kann Spirit », pour promouvoir les rhums de Marie-Galante et la canne (5 000 visiteurs).
- Soutien de l'organisation du Rallye automobile du Pays Marie-Galante en 2023 (5 000 euros de subvention, 16 équipes en compétition).
- Soutien annuel de l'OMCS de Capesterre, pour l'organisation des Foulées Marie-Galantaises (200 coureurs environ, subvention de 5 000 €).
- Accompagnement des acteurs locaux à l'amélioration des activités et gites touristiques via le programme LEADER géré pour la Région par la CCMG pour Marie-Galante (pour la période 2014–2022, 74 projets soutenus pour 3,1 M€ consommés).

4.5 Lancement du nouveau programme LEADER 2023/2027

La Communauté de Communes de Marie-Galante a été retenue pour le programme LEADER 2023-2027, à la suite de l'appel à candidatures lancé par la Région Guadeloupe. Ce dispositif financé par le fonds FEADER vise à soutenir des projets culturels, économiques et associatifs tout en valorisant l'identité et les spécificités locales.

Trois axes prioritaires ont été définis :

1. Attractivité du territoire : Encourager un tourisme respectueux de l'identité locale.
2. Économie sociale et solidaire : Renforcer le lien social et améliorer la qualité de vie.
3. Économie de proximité : Soutenir l'innovation et diversifier les activités économiques.

Modalités de financement :

- Montant des dépenses éligibles : entre 10 000 € et 100 000 €

- Prise en charge : 80 % des coûts éligibles
- Budget total du programme : 1 319 827,64 € (fonds FEADER et Région Guadeloupe)

Le 1er juillet 2025, trois appels à projets ont été mis en ligne afin de recueillir les projets émanant des acteurs publics et privés.

Les dossiers pourront être déposés jusqu'au 01 octobre 2025, via la plateforme régionale http://europac.regionguadeloupe.fr/

Contact : pour plus d'informations, contactez l'équipe technique LEADER au 0590 97 83 58 ou par email : leader@paysmariegalante.fr

Fiche-action (n°)	Nom de la Fiche-action	Total des paiements prévus		
		FEADER -85%	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + dépense publique nationale)
1	L'intensification de l'économie touristique respectueuse de l'identité particulière du Pays Marie-Galante	350 000,00 €	61 764,71 €	411 764,71 €
2	Soutien à la vitalité sociale du territoire, à l'attractivité et au cadre de vie	210 000,00 €	37058,82	247 058,82 €
3	Innovation, consolidation et diversification de l'activité économique	287 482,80 €	50732,26	338 215,06 €
5	Coopérer et échanger pour renforcer les dynamiques entre les territoires	50 000,00 €	8823,53	58 823,53 €
6	L'animation, le fonctionnement et l'évaluation du GAL	224 370,70 €	39594,83	263 965,53 €
TOTAL		**1 121 853,50 €**	**197 974,15 €**	**1 319 827,65 €**

4.6 Lancement du dispositif DLAL pour l'économie maritime à Marie-Galante

Marie-Galante bénéficie d'une nouvelle opportunité avec le dispositif DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA). Ce programme vise à soutenir l'économie bleue , l'innovation maritime et la préservation de l'écosystème marin.

Un soutien financier pour les projets maritimes

Sélectionnée en juillet 2023, la Communauté de Communes de Marie-Galante gère une enveloppe 489 667 € d'aides publiques pour le financement des projets et l'animation du programme pour la période 2023-2027. Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un financement allant de 5 000 € à 70 000 €, avec une prise en charge de 85 % des dépenses éligibles .

Trois axes stratégiques pour l'économie maritime locale

1. Gestion durable des ressources marines : Encourager l'innovation et la protection de l'environnement maritime.
2. Valorisation des métiers de la mer : Renforcer l'attractivité des filières pêche et aquaculture par la formation et la vente directe.
3. Création de valeur ajoutée maritime : Développer le tourisme et promouvoir les produits liés à l'économie bleue.

Le 25 mars 2025, un appel à projets a été mis en ligne afin de recueillir les projets émanant des acteurs de l'économie bleue.

Les dossiers pourront être déposés par courrier au siège de la Communauté de Communes ou par mail à l'adresse ci-dessous.

Contact : Pour plus d'informations, contactez l'animatrice DLAL au 0590 97 83 58 ou par mail à dlal@paysmariegalante.fr

Fiche-action (n°)	Nom de la Fiche-action	Total des paiements prévus		
		FEAMPA	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEAMPA + dépense publique nationale)
1	Gestion durable de la ressource et des impacts environnementaux	80 750,00 €	80 750,00 €	161 500,00 €
2	Faire de la connaissance des métiers de la mer , un levier d'attractivité pour les filières pêche et aquacole	51 000,00 €	51000	102 000,00 €
3	Création de valeur ajoutée pur l'identité maritime et ses produits	64 116,73 €	64116,73	128 233,46 €
4	Animation et fonctionnement du GALPA	48 966,60 €	48966,6	97 933,20 €
TOTAL		**244 833,33 €**	**244 833,33 €**	**489 666,66 €**

5. Autres réalisations structurantes

5.1 Réhabilitation du patrimoine bâti

Siège de la CCMG :

- Rénovation énergétique (2024–2025) : climatisation, faux plafonds, panneaux photovoltaïques, récupération d'eau pluviale, bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000 €, 80 % financés par l'Etat et 20 % par la

Région). Livraison en juillet 2025, pour une réduction de 50 % de la consommation énergétique et ainsi passer de la classe d'énergie D à B
- Rénovation globale du siège et de la façade : lancement des études en 2025.

Maison de Marie -Galante (Pointe -à-Pitre) :
Réflexion à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation structurant, qui n'induise cependant pas un futur coût de fonctionnement important pour la CCMG.

Ancien OTMG (Grand -Bourg) :
Rénovation en 2025 pour accueillir la Direction Ingénierie et Développement Durable de la CCMG.

Centre de tri :

- Amélioration progressive du site actuel du chemin de la cible, en capacité d'accueillir gratuitement tous les déchets déposés par les particuliers (présence de bennes pour tous les types de déchets).

- Etude pour la construction d'un centre de tri plus adapté aux usages du territoire à Grand-Anse.

Stade intercommunal de Saint -Louis :
Étude pour des tribunes (220 000 €, objectif 2026).

5.2 Environnement, GEMAPI, et sentiers littoraux

GEMAPI (Gestion des Milieux Aq uatiques et Prévention des Inondations)
Curage des ravines Bambara, Jeannot, et Desmarais (300 000 €, 2023–2024).

Sargasses :
La CCMG accompagne la commune de Capesterre en ingénierie et en soutien pour les équipements de collecte des sargasses, pour la réhabilitation du site d'épandage, pour les études nécessaires aux solutions permettant d'empêcher les échouements (digue déviante).

Etudes pour la réhabilitation du site de stockage des sargasses de Gros CAP :
350 000 €HT l'assistance à maîtrise d'ouvrage et études techniques
100 % d'aide du Fonds Exceptionnel d'Investissement de 2022
Le Plan de gestion présenté en janvier 2024 a évalué le coût des travaux à réaliser à 5 527 607 €HT pour les éléments suivants :

- Protection du site
- Nettoyage des dépôts sauvages
- Excavation, collecte et tri des dépôts
- Réhabilitation du site
- Epandage et séchage des sargasses
- Mise en place d'une plateforme de co-compostage
- Gestion et traitement des effluents.

Travaux à programmer après l'obtention de la maîtrise du foncier, des conclusions des études environnementales conduites sous l'égide de la DEAL et du bouclage du financement.

Etude programmatique en vue de la construction de la digue du boulevard maritime de Capesterre :
100 000 €HT avec 100 % d'aide du Fonds Exceptionnel d'Investissement de 2023
La mise en œuvre du programme des travaux présenté en 2024 nécessite des études techniques et environnementales complémentaires d'un montant évalué à 220 028 €HT inscrits au budget 2025.

Etude	Devis / Estimation	Coût
Investigations géotechniques	Devis GINGER	73 526 € HT
Etude d'impact hydrosédimentaire	Devis CREOCEAN	16 500 € HT
Etude de Danger (mur de la route)	Estimation CREOCEAN	30 000 € HT
Etudes réglementaires	Estimation CREOCEAN	77 500 € HT
Plan guide aménagement du TP	Devis Ateliers UP+	22 502 € HT

TOTAL 220 028 € HT

1 000 000 €HT avec 100 % d'aide du Fonds Exceptionnel d'Investissement de 2023 pour la repose de barrage déviants au bourg et à Petite-Anse avec système de collecte approprié des sargasses
Opération à réaliser fin 2025 ou début 2026 en fonction de l'état de la mer.

Sentiers littoraux :

- Convention avec le Conservatoire du Littoral (2023) pour l'entretien de 15 km de sentiers.
- Réalisation d'un chantier d'insertion pour le sentier Grand-Bourg – Saint-Louis, inauguré en 2020.

Biodiversité : étude en cours pour connaître plus précisément la biodiversité de Marie-Galante

Une convention financière a été signée en août 2024 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour l'élaboration du programme sur une période de 3 ans allant du 1er septembre 2024 au 31 octobre 2027.

Le coût du programme est de 212 553 € et bénéficie d'une aide de 141 603 € de l'OFB

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Communauté de Communes de Marie-Galante	212 553,00 €	177 004,59 €	141 603,00 €	80,00%
TOTAL	212 553,00 €	177 004,59 €	141 603,00 €	80,00%

Les actions à mettre en œuvre avec le concours des parties prenantes (les trois communes, l'ARBIG – Agence régionale de la biodiversité, l'OFB – Office français de la Biodiversité, PRZHT – Pôle Relai Zones Humides Tropicales, l'ODE – Office de l'Eau, Ecolambda, AMAPMG – Associations des Marins-pêcheurs et Amis du Pays Marie-Galante, ...) et les bureaux d'études spécialisées qui seront sélectionnés :

- Dresser un état de la connaissance naturaliste et inventorier les projets d'aménagements sur le territoire ;
- Identification des zones à enjeux en mettant en œuvre une démarche participative et citoyenne pour contribuer à l'étude (cf. concours de photo PJ) ;
- Identifier la sensibilité écologique et déterminer la nécessité de maintenir ou densifier la biodiversité sur des zones à enjeux du territoire ;
- Élaborer une cartographie naturaliste du territoire avec un plan d'actions pour préserver la biodiversité ainsi qu'un plan de communication pour mobiliser les acteurs

Réflexion pour la constitution d'une réserve naturelle, à double vocation (préservation environnementale et valorisation touristique).

Avec l'appui de la DEAL et de l'ARBig, la CCMG a affirmé sa volonté de créer une réserve naturelle à Marie-Galante dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Elle sera accompagnée par le

chargé de mission Espaces naturels protégés de la DEAL en cette fin d'année pour l'élaboration de ce projet d'un point de vue technique, administratif et financier.

Il est à noter l'intérêt renouvelé en 2024 par des membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour définir de potentielles nouvelles zones naturelles d'intérêt écologiques et faunistiques (ZNIEFF) pour le territoire de Marie-Galante traduisant des enjeux de biodiversité certains.

Le dispositif de protection et de gestion le plus adapté aux enjeux du patrimoine naturel identifiés sera privilégié.

5.3 Cohésion sociale, sécurité, et solidarité

Prévention de la délinquance :

- CISPD – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réactivé en 2024 : coordination avec la gendarmerie, les communes, et les associations. Actions : médiation scolaire (200 élèves), lutte contre les violences intrafamiliales.

Errance animale :

- Campagne de stérilisation menée avec Guadeloupe Animaux depuis 2024 : Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre l'errance animale, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un appel à projet afin de subventionner les collectivités et les EPCI pour la stérilisation des chats et chiens errants. Compétente en matière de prévention et de lutte contre l'errance animale, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) a répondu à cet appel à projet en partenariat avec l'association "Guadeloupe Animaux". Ce projet prévoit l'identification et la stérilisation d'environ 750 chats sur le territoire de la CCMG. En 2021, le nombre de chats errants sur l'île de Marie-Galante était estimé à plus de 2 000 individus.
  Cette action vient en complément du soutien déjà apporté par la CCMG à l'association. En effet, en 2024, "Guadeloupe Animaux" a reçu une subvention de 3 000€ pour poursuivre sa campagne de stérilisation des chiens errants. Depuis quatre ans, cette association a permis la stérilisation de plus de 300 chiennes et 200 chattes, tout en créant trois emplois et en menant des actions de sensibilisation auprès de la population.
  À la suite de l'examen du dossier, la CCMG a été retenue comme lauréate de l'appel à projet de la DAAF et a obtenu une subvention de 85 241€. Ce financement sera intégralement reversé à l'association "Guadeloupe Animaux", sur présentation de justificatifs, afin de mener à bien cette campagne de stérilisation.
  Lancée en janvier 2025, cette campagne gratuite a pour objectif de réguler la population de chats errants sur l'ensemble du territoire de Marie-Galante. Elle reflète pleinement la volonté de la CCMG de renforcer ses actions en faveur du bien-être animal et de la santé publique. Au 31 mai 2025, 351 chats ont ainsi été stérilisés.

- Un projet de fourrière canine existe à Folle-Anse, néanmoins le site doit être dépollué au préalable.

6. Conclusion

Le mandat 2020–2026 a marqué un tournant pour la CCMG, passée d'une intercommunalité en difficulté à une structure performante et innovante. La stabilisation financière, la modernisation des services, et le soutien au développement économique ont posé des bases solides pour l'avenir de Marie-Galante. Les défis à venir – transition écologique, attractivité, cohésion sociale – seront relevés grâce à la coopération avec les communes, les partenaires institutionnels, et les habitants.

Aujourd'hui, la CCMG dispose des moyens nécessaires pour accompagner Marie-Galante vers un développement harmonieux et durable. Les défis demeurent importants, qu'il s'agisse d'assurer la santé publique, de poursuivre la modernisation des équipements, ou de renforcer la solidarité sur le territoire. Mais la mobilisation collective et la capacité nouvelle d'investissement permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Ensemble, continuons de bâtir un territoire authentique, résilient et solidaire, au service de toutes et tous.

Ensemble, continuons à faire de Marie-Galante un territoire authentique, durable, et solidaire.

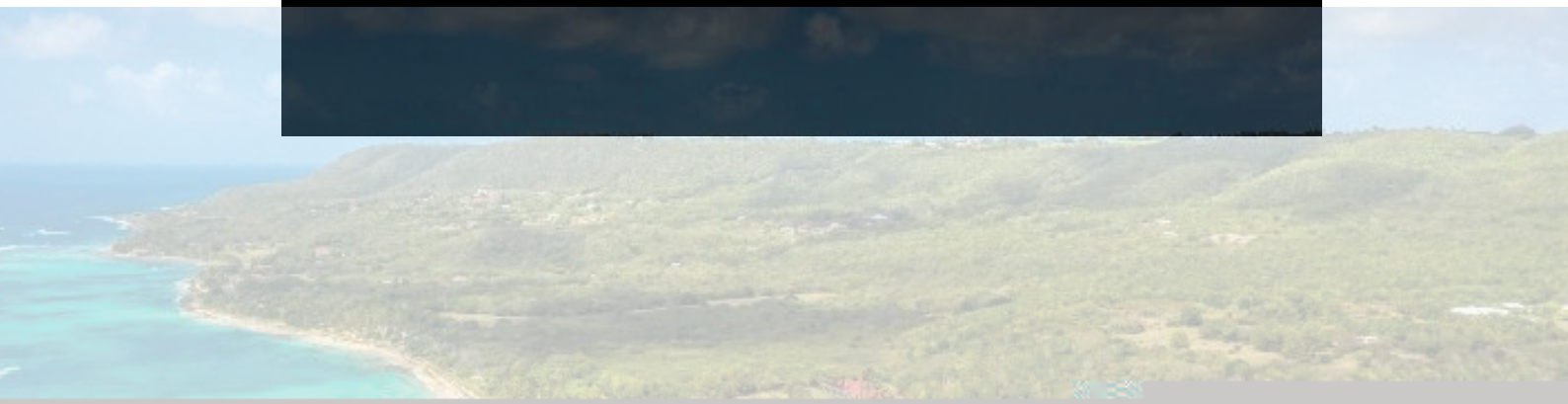

Rue du Fort – BP 48
97112 GRAND-BOURG
+590 590 97 83 58
paysmariegalante.fr